Première année. — N° 17. Vendredi 15 avril 1887.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLNER.A.X.BERNE

ABONNEMENTS

	Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr.	3 fr.
Autres pays .	10 »	5 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . 25 » »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38 a

NOS ECOLES D'HORLOGERIE

(*Suite.*)

Revenant à nos écoles d'horlogerie, il ne faut pas oublier que ces établissements ont été créés par des initiatives individuelles, avec l'appui des municipalités, des cantons et plus récemment de la Confédération. Chacune d'elle a son autonomie particulière, une méthode d'enseignement qui lui est propre, un programme d'études dont elle détermine l'extension, un prix d'écolage qu'elle fixe en tenant compte des exigences de son budget, une organisation générale qu'elle est maîtresse de modifier à son gré.

Une direction unique n'étant pas imprimée à ces établissements, il n'est dans la compétence d'aucun pouvoir de décréter que leur portes doivent être fermées aux élèves étrangers et chaque administration en décide en pleine liberté.

Aussi en admettant, que pour donner satisfaction à un désir assez généralement exprimé, l'une de nos écoles fasse preuve d'un tel esprit d'exclusion, rien n'indique qu'elle serait suivie dans cette voie par les autres ; et l'on peut admettre, au contraire, que telle école ouvrirait ses portes toutes grandes aux étrangers congédiés, dans le but assez naturel de les attirer à elle.

Ne pouvant arriver à leurs fins par voie d'entente entre les administrations de nos différents établissements horlogers, les partisans de l'exclusion se sont avisés d'un autre procédé dont ils recommandent vivement l'application.

Il ne s'agirait rien moins que d'amener le conseil fédéral à refuser toute subvention aux écoles qui ne reçoivent pas exclusivement des élèves suisses. Il y aurait là, en effet, un moyen détourné d'arriver au résultat désiré par les protectionnistes à outrance ; mais à quel prix ce résultat serait-il obtenu ? L'exclusion étant alors la conséquence forcée d'une mesure officielle, prise par notre gouvernement, des représailles pourraient être exercées contre nous et nous risquerions de voir les portes des universités et des écoles de commerce étrangères, fermées aux nombreux étudiants suisses qui en suivent les cours.

Point n'est besoin d'insister longuement sur les effets désastreux et irrémédiables que l'exécution de telles représailles aurait pour la Suisse et cela, sans que l'industrie horlogère en profite d'une façon quelconque. En effet, l'application de la mesure désirée n'aurait d'autre conséquence que de diriger vers les écoles d'horlogerie françaises, le courant des élèves étrangers ; nous enlevant ainsi le bénéfice de relations d'affaires fructueuses, qui s'établissent presque toujours entre nombre de ces élèves et les commerçants des villes suisses où ils ont passé leur temps d'apprentissage.

Il ne suit pas de là, qu'une certaine protection ne puisse être exercée en faveur des élèves indigènes. Le moyen d'y arriver d'une façon réellement profitable, et sans risquer de nuire à nos intérêts généraux, consisterait à les faire profiter d'un prix d'écolage notablement inférieur à celui payé par les élèves étrangers. Mais ici encore, on se heurte à une difficulté provenant d'un manque d'entente entre les administrations de nos écoles.

A différentes reprises, il a été tenté de sérieuses démarches pour arriver à l'unification du prix de l'écolage ; mais, jusqu'ici, le succès n'a pas couronné les efforts faits dans cette direction et l'on s'est trouvé en présence d'oppositions regrettables qui paraissent difficiles à vaincre.

Il serait pourtant fort désirable que ces prix fussent uniformes ; mais, si comme on le prétend, les conditions budgétaires particulières à certaines écoles leur rend difficile une entente en ce qui concerne la catégorie des élèves suisses naturellement la plus nombreuse, rien ne s'oppose, nous semble-t-il, à ce qu'un prix uniforme et relativement élevé soit appliqué aux élèves des autres pays.

Mais une entente est absolument nécessaire ; et nous n'oserions conseiller à l'un ou à l'autre de nos établissements horlogers, d'inaugurer ce système de demi-protection. Dans l'état actuel des esprits, il serait à craindre qu'un principe de concurrence, assurément peu à sa place en pareille matière, ne vienne se mettre au travers d'un but qui ne peut être atteint que par l'application d'une mesure générale et uniforme.

Nous avons cherché, dans cette courte étude, à présenter sous son véritable aspect l'institution de nos écoles d'horlogerie et nous espérons avoir contribué, dans une certaine mesure, à leur rendre un peu de la sympathie qu'elles ont perdue d'une façon pourtant bien imméritée. Il nous paraissait d'autant plus nécessaire de définir leur rôle et d'étudier leur activité, que les critiques dont elles sont l'objet procèdent, le plus souvent, d'une certaine ignorance dans laquelle est le public, du but que l'on s'est proposé en les créant, et du rôle nécessaire qu'elles jouent dans notre organisation industrielle.

La diminution du nombre des élèves, constatée ces dernières années dans plusieurs de ces établissements, est un fait très regrettable. Si elle peut être considérée comme l'indice d'un manque de confiance de la part du public horloger, il serait injuste de ne pas l'attribuer aussi à l'état général des affaires et surtout à l'avilissement constant des salaires, grâce auquel un grand nombre de pères de famille ne sont plus en mesure de faire le sacrifice d'envoyer leurs fils en apprentissage dans nos écoles.

Et puis, l'introduction de l'enseignement mécanique et son application à l'apprentissage du métier d'horloger, quelque urgente qu'elle soit, n'est pas envisagée par tous comme une nécessité absolue. On doute de son efficacité, on veut attendre que cette innovation ait porté ses fruits,

et l'esprit de routine qui domine encore bon nombre de nos ouvriers, leur fait considérer comme une dangereuse nouveauté, un progrès qu'il eût fallu réaliser plus tôt.

Nos écoles traversent donc une période de transition pénible. Mais leurs administrations ont conscience de l'incontestable utilité de la tâche qu'elles se sont donnée et leurs persévérants efforts viendront à bout des difficultés de toutes sortes qu'elles ont à vaincre.

La faveur du public sera rendue d'ailleurs à nos écoles lorsqu'elles seront, mieux encore qu'aujourd'hui, à la portée de tous. Pour cela, il n'est pas suffisant qu'elles puissent offrir à nos enfants des conditions d'écolage très avantageuses ; car les sacrifices consentis dans ce louable but ne seront réellement fructueux que si l'élève, vigoureusement poussé dans ses études et constamment stimulé dans son travail, arrive, à la fin de son apprentissage, à posséder un bagage de connaissances pratiques et théoriques fournissant la meilleure démonstration que les résultats obtenus sont en rapport avec les sacrifices qu'ils auront coûtés.

L'assemblée du 10 avril à Aarau
au point de vue des intérêts horlogers

Une douzaine au moins des délégués présents à la réunion d'Aarau, se rattachaient à l'industrie horlogère dans ses différentes branches et en ont remporté l'impression — commune d'ailleurs à tous ceux qui ont assisté à ce qu'on nommera la journée d'Aarau — qu'un pas immense et décisif a été fait dans le sens de la solidarisation des intérêts ouvriers en Suisse. Telle sera, croyons-nous, la caractéristique de ce congrès ouvrier, auquel se trouvaient représentés plus de cent mille ouvriers suisses, par deux cents délégués. Union, entente et bonne volonté, ces mots résument le travail accompli. Il y a plus encore dans ce qui a été fait, il y a là une démonstration pratique de la possibilité de solidariser les intérêts des travailleurs, de leur donner un corps, pourvu de tous les organes nécessaires à une vie saine, robuste et utilement employée.

La Fédération horlogère puisera certainement de nouvelles forces dans le lien auquel elle vient de se rattacher. La présence de ce groupement nouveau, déjà nombreux et fort, malgré son jeune âge, a été saluée avec la plus grande cordialité par ses aînés de la Suisse centrale et orientale, auxquels il apporte un nouvel élément vital et desquels il peut espérer tout l'appui que donne l'union, cette force irrésistible des travailleurs.

Le secrétariat fédéral des ouvriers, dont M. *Greulich*, de Zurich, est le titulaire — choisi par le Comité central de la Fédération ouvrière suisse — apportera à l'œuvre spéciale de la Fédération horlogère le concours de son travail, lequel consistera, en premier lieu, à créer une statistique ouvrière, par laquelle les documents nécessaires à toute organisation économique, seront mis à disposition des ouvriers horlogers. Nous espérons qu'ils sauront en faire usage, pour l'avancement et la réalisation du but que poursuit la Fédération horlogère.

Le secrétariat ouvrier sera pour nous — si l'expression peut être admise — un véritable arsenal documentaire ; il nous fournira l'outillage nécessaire à notre œuvre de rénovation, nous aurons à nous en servir nous-mêmes, à l'appliquer aux circonstances spéciales de notre industrie.

Voilà, croyons-nous, comment doit être comprise la nouvelle institution que nous allons voir à l'œuvre.

Le secrétariat fédéral des ouvriers est placé sous la direction d'un comité central dans lequel sont représentées les diverses industries suisses, et par un comité directeur restreint, faisant partie intégrale du comité central, mais composé de trois membres résidant dans la même ville. Actuellement, Saint-Gall est le lieu de résidence du comité restreint, formé de trois membres du comité central représentant le Grütli.

Trois membres également ont été attribués, dans le comité central, à l'industrie horlogère, ce sont :

M. *Morel*, député au Grand Conseil (parti ouvrier), à Genève, représentant la Fédération horlogère ;

M. *Chatelain*, à Bienne, représentant le syndicat des ouvriers monteurs de boîtes, et

M. *Eberhardt*, à St-Imier, représentant le syndicat des remonteurs.

Un incident s'est produit lors de ces nominations. M. James Perrenoud, lequel avait été élu membre du comité central au premier tour de scrutin, s'est retiré pour laisser une place à Genève. Cette ville qui ne se trouvait pas représentée, devait forcément, de par son importance horlogère et sa situation décentrée, être en communication directe pour prendre part au mouvement. Cette raison, d'ordre général, était assez puissante pour imposer le retrait de M. Perrenoud, auquel l'assemblée des délégués a accordé la sortie du comité central, pour faire une place à M. Morel de Genève, qu'elle a élu immédiatement pour combler cette vacance.

Le congrès d'Aarau a été remarquablement digne, la discussion a toujours été courtoise malgré certaines divergences de vue ; en somme, belle et bonne journée qui ne pouvait inaugurer sous de meilleures auspices la création de la Fédération générale des ouvriers suisses.

MANŒUVRES D'OUTRE-MER

Quelques négociants exotiques, importateurs d'horlogerie pratiquent systématiquement un *truc* qu'il est bon de dévoiler. Ces messieurs, désireux de s'enrichir à bref délai, sans compromettre toutefois leur réputation commerciale, employent pour arriver à leurs fins, la jolie manœuvre que voici :

X demande des montres à une maison quelconque d'une de nos places horlogères. X est très solvable, maison honorablement connue ; bref les renseignements ne laissent rien à désirer. La maison suisse envoie ses montres dans un pays outre-mer quelconque (ce sont toujours des pays dans lesquels la marchandise est grevée de forts droits d'entrée). Ce premier envoi, d'importance relativement peu considérable — fr. 1000 ou 1500 — par exemple, est payé à réception, le règlement de l'envoi est accompagné d'une nouvelle commande, un peu plus forte celle-là, disons fr. 2 à 3000. Cette affaire est de nouveau admirablement bien payée. Troisième commande, très forte celle-là, huit, dix ou douze mille francs. X a fait ses preuves maintenant, il inspire à la maison suisse qu'il va rouler, une confiance à toute épreuve, la marchandise part, elle arrive à destination, grevée de 20 ou 30 0[0 de frais et droits. X démasque alors ses batteries, il écrit que les montres ne sont pas les mêmes, qu'elles sont très inférieures aux deux envois précédents, qu'il regrette beaucoup de les devoir laisser à disposition de l'envoyeur, etc. etc. Or, en pareil cas, une mise à disposition est une catastrophe, il y a des frais énormes sur cette marchandise, la faire revenir occasionne une perte de 25 ou 30 0[0, puis elle a une destination spéciale ! Que faudra-t-il en faire ? Que faut-il faire pour se sortir de peine ? A ce moment psychologique, X, qui a le cœur sur la main, intervient ; il consent — pour rendre service — à accepter néanmoins cette marchandise, mais (il y a un mais), à 40 0[0 de sa valeur facturée. La maison suisse s'indigne naturellement, elle se voit abominablement jouée et à la merci de l'honorable X, elle finit néanmoins par céder et accepter les offres qui lui sont faites ? Résultat de la première, seconde et troisième transaction, une dixaine pour cent de perte sur l'ensemble. X a fait une bonne affaire, se frotte les mains et . . . . . recommence l'expérience sur une autre victime. Le tour est si facile et la poche s'arrondit si vite lorsqu'on sait être habile et profiter des circonstances.

Pour le moment, nous employons le style algébrique et désignons X par la formule de l'inconnu. X ou plutôt les X (leur nombre n'est pas confiné à l'unité) agiront sagement en modifiant (dans le bons sens) leur manière de traiter, car ils ne doivent pas oublier que dans une équation algébrique on cherche à dégager l'inconnue et que X prend alors une forme concrète.

Nous dirons donc aux X qui motivent cet article, aux X à nous connus comme à ceux non encore signalés,

A bon entendeur, salut !

Communications du Bureau commercial et industriel de la Fédération horlogère.

(*Officielle.*)

Le Bureau prie tous les commerçants et fabricants en horlogerie de bien vouloir signaler les cas de fraudes ou de malversations, dont ils peuvent être victimes de la part de leurs commettants et correspondants, afin d'être à même, à l'occasion, de renseigner les intéressés et prévenir la répétition sur d'autres maisons, des manœuvres déloyales dont ils ont eux-mêmes à se plaindre.

Chaux-de-Fonds, le 12 avril 1887.

Secrétariat général de la Fédération horlogère,
JAMES PERRENOUD.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Interdictions.

Le bureau du comité central de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes porte à la connaissance des sections qu'il a prononcé l'interdiction sur les localités de Delémont, St-Imier, Vendlincourt, Tramelan et Bonfol jusqu'à nouvel ordre. Conséquemment les ouvriers monteurs de boîtes, membres de la Fédération ou non, sont priés d'en prendre bonne note, afin de ne pas tomber sous le coup de l'article 46 des statuts fédératifs.

Les comités des sections susnommées sont invités à exercer la plus stricte surveillance, et signaler au bureau ceux qui contreviendront aux statuts et décisions.

Au nom du bureau :

Le secrétaire, I. IMHOFF. — Le président, J. CHATELAIN.

P-S. — Nous apprenons à l'instant que la majorité des patrons de St-Imier a accepté le tarif proposé par la section des ouvriers, sous réserve de quelques changements de détail.

Les ouvrières et ouvriers de Sonvillier, travaillant dans la partie des ébauches et finissages, viennent de se constituer en section.

NOUVELLES DIVERSES

Presse. — Nous avons reçu le premier numéro de la *Solidarité*, organe officiel et obligatoire de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes. Ce journal, qui défendra spécialement les intérêts des ouvriers de la partie des boîtes de montres, travaillera énergiquement au relèvement des prix de la main-d'œuvre et commencera son activité en s'opposant formellement à la décadence des salaires. Ce but est l'un de ceux que nous poursuivons ; la *Solidarité*, en concourant ainsi à la rénovation de l'industrie horlogère, a droit à notre sympathie.

Registre du commerce. — L'institution du registre du commerce, entrée en vigueur le 1er janvier 1883, a maintenant derrière elle une période de quatre années durant lesquelles elle a pu s'acclimater chez nous. On se souvient qu'elle a été introduite dans notre pays comme un moyen d'assurer au commerce et à l'industrie certaines garanties dans les transactions par l'obligation imposée aux personnes traitant des affaires commercialement, de faire connaître leurs noms, leurs domiciles et les associations contractées. C'est en un mot une mesure d'ordre et de discipline commerciale qui est de nature à contribuer pour une part aussi à réagir contre des abus qui ne sont que trop fréquents encore dans certains cercles du monde des affaires. Quoiqu'il en soit, on pourra apprécier l'importance de l'institution par les chiffres suivants qui indiquent les raisons et sociétés existants en Suisse à fin 1886, d'après les inscriptions au registre du commerce des années 1883, 1884, 1885 et 1886, sous déduction des radiations opérées durant la même période : 26,401 raisons individuelles, 3904 sociétés en nom collectif ou en commandite, 1946 sociétés par actions et associations, 359 unions, soit sociétés n'ayant pas un but lucratif, 484 succursales de maisons suisses ou étrangères. Enfin, le chiffre des faillites portées au registre a été d'environ 300 par année.

L'entrée en vigueur de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite viendra augmenter encore l'importance du registre du commerce, si, ainsi qu'il en est question, le système de la faillite est réservé aux personnes et sociétés inscrites au registre, et le système de la saisie à celles qui ne seraient pas inscrites. G.

Protection des dessins et modèles. La Fédération des brodeurs suisses, qui compte actuellement 143 sections et 11,050 membres avec 20,859 machines à broder, société dont nous avons déjà eu l'occasion de louer l'excellente organisation corporative et même de la proposer à l'imitation des unions horlogères, vient de donner une nouvelle preuve de la puissance de la solidarité, en réglant dans le sein de l'association la question si délicate et si difficile de la protection des modèles. Ce règlement, daté du 29 mars 1887, interdit aux membres de l'association de contrefaire ou de copier avec de légères modifications des modèles appartenant à des tiers, sous peine d'une amende pouvant atteindre 1000 francs par dessin. G.

Musées commerciaux. *Italie.* Le ministère du commerce italien avait invité les négociants et industriels du royaume à lui faire parvenir, directement ou par l'entremise des musées commerciaux de Milan et de Turin, des échantillons de leurs articles destinés à être envoyés, par ses soins et à ses frais, aux chambres de commerce italiennes à l'étranger, et à former des *expositions permanentes de produits nationaux*. Plus de quarante maisons ayant répondu à cet appel, les échantillons recueillis ont été transmis à la chambre de commerce italienne de *Buenos-Ayres*, auprès de laquelle doit avoir lieu le premier assai des expositions dont il s'agit.

Le ministère a décidé qu'une seconde expédition serait opérée dans les mêmes conditions. *(F. o. s. du c.)*

Commerce extérieur de l'Allemagne. — Dans un récent rapport, l'ambassadeur français à Berlin signale les principales entreprises organisées cette année par des sociétés privées dans le but d'offrir de nouveaux débouchés à l'industrie allemande. Voici ces renseignements, d'après le *Moniteur officiel du commerce :*

D'abord l'« Expédition commerciale » qui n'a pas réussi, par suite du naufrage sur la côte du Sahara du navire qui la portait.

L'« Exposition flottante », qui a relâché dans les principaux ports du Portugal, du Maroc, de Syrie, de Turquie et d'Espagne.

L'« Exposition permanente de machines allemandes », à Lisbonne.

Les « Sociétés de géographie, etc.» s'efforcent non-seulement d'ouvrir à l'industrie allemande de nouveaux débouchés en pays étranger, mais ils cherchent aussi à lui faire connaître les gouts et les besoins de ses clients d'outre-mer.

Tel est le but des «Collections de modèles d'objets destinés à l'exportation » (Ausfuhrmusterlager) établies à Stuttgart, Munich, Karlsruhe, Erancfort, Dresde et, tout récemment, à Dusseldorf ; c'est aussi une idée analogue qui a présidé à la création du « Musée commercial de Francfort ».

Afin de faire connaître aux industriels allemands les produits de l'Amérique du Sud et de leur montrer quel parti on en pourrait tirer, on a organisé cette année une « Exposition sud-américaine à Berlin ».

Tous ces efforts n'ont pas été sans inquiéter le pays qui souffre le plus de la concurrence de l'Allemagne. Dans une sorte d'enquête ouverte en Angleterre, relativement aux causes du succès des produits allemands sur le marché international, on s'est accordé à attribuer l'expansion prise par le commerce rival, non-seulement au bas prix des marchandises, mais aussi à une connaissance approfondie des goûts et des usages dans les pays étrangers. L'industriel anglais, a-t-on fait observer, fabrique d'après des modèles de convention ; il calcule avec les mesures et les monnaies anglaises, emploie des agents qui ignorent la langue de la contrée où ils sont appelés à vendre.

Le producteur allemand, au contraire, fournit des marchandises appropriées au goût des peuples auxquels elles sont destinées; il s'astreint même à leur donner des dimensions correspondant aux mesures du pays ; les commis-voyageurs allemands connaissent les usages commerciaux de la région, ils en parlent la langue, ils ne craignent pas d'aller trouver le petit négociant, tandis que, par suite de la difficulté de se faire comprendre, l'agent anglais n'entretient souvent de relations qu'avec les grandes maisons. Enfin, ce qui constitue, en beaucoup de cas, la supériorité de l'agent allemand, c'est son assiduité au travail, c'est sa persistance, à laquelle il doit souvent de réussir là où un autre échouerait.

Horloge à remontage électrique automatique. — *L'Electrical Woild* décrit une disposition imaginée par MM. Cherter et H. Pond, de New-York, réalisant le remontage automatique des horloges et donnant, en outre, l'avantage d'une diminution des frottements.

Un petit électro-moteur, placé à la partie supérieure de l'ouvrage, est relié à deux petits éléments de piles. Le barillet fait un tour par heure et, après chaque révolution, le circuit se trouve fermé pendant environ six secondes ; le courant actionne alors le petit moteur, et celui-ci bande le ressort de l'horloge, lequel est relativement faible. Après cette période, le circuit se trouve derechef ouvert et le moteur s'arrête. Le ressort est donc ramené toutes les heures, à la même tension, ce qui est une condition très favorable au bon fonctionnement de l'ouvrage.

Le travail emprunté à la pile est si peu important, qu'elle ne réclame aucun entretien pendant plus d'un an. Ces horloges, lorsqu'elles sont bien réglées d'abord, ont une marche des plus uniformes.

Dans le cas où une remise à l'heure journalière doit s'effectuer, comme il arrive pour les horloges publiques, de chemins de fer et autres, les horloges Pond sont intercalées dans le circuit d'un régulateur qui, toutes les vingt-quatre heures, les remet à l'heure normale, pour autant qu'il se soit produit quelque différence.

Epaisseur des Dépôts d'or. — L'or est le plus ductile et le plus malléable de tous les métaux, on trouve chez les batteurs d'or des feuilles d'un dix-millième de millième d'épaisseur et un poids de 5 centigrammes d'or, peut être tiré en un fil de 162 mètres 429 de longeur. Mais cela n'est rien encore, en comparaison des infiniments petites couches qu'on peut obtenir par les dépôts électro-chimiques, tout en donnant aux métaux qui en sont revêtus, la teinte jaune de l'or. Ainsi dans un bain d'or, au trempé, composé de :

Or réduit en perchlorure cristallisé	5 g.
Pyrophosphate de soude cristallisé	400 g.
Acide cyanhydrique	5 g.
Dissous dans eau distillée . . .	5 litres

On obtient facilement de 10 à 12 kilog. de dorure jaune, sur menue bijouterie bien décapée, plongée succesivement et sans intervalle, pendant quelques secondes, dans ce bain.

Le principe sur lequel repose la dorure au trempé démontre que dans aucun cas, dans ces bains, la couche d'or ne peut s'élever à plus de 45 milligrammes par décimètre carré. En effet, d'après la théorie chimique, pour deux équivalents d'or qui se déposent, il faut que deux équivalents de cuivre entrent constamment en dissolution, c'est-à-dire que lorsqu'on plonge dans ces bains une lame de cuivre, métal plus oxydable que l'or, celui-ci est expulsé de la combinaison dans laquelle il entrait et se dépose sur le cuivre, tandis qu'il est remplacé dans la dissolution par de l'oxyde de cuivre, équivalent par équivalent; de sorte que le bain est composé, après épuisement d'un sel de phosphate et de protoxyde de cuivre, dans la même proportion, dont la teinte est verte.

On arrive cependant à donner une plus forte épaisseur au dépôt, en retirant les pièces du bain et en les passant rapidement, et en agitant, dans une légère solution d'azotate de bioxyde de mercure et les reportant ensuite tout aussi vivement dans le bain d'or dont on maintient la température près d'un point d'ébullition. Dans ce cas, l'échange se fait entre le mercure et l'or ; cette opération peut être faite plusieurs fois, mais le fonctionnement du bain est moins bon. Par la pile, on peut donner des couches de dépôt de l'épaisseur que l'on veut, comme on peut aussi n'appliquer que des quantités infinitésimales. M. Outerbridge, directeur du laboratoire d'essai de la monnaie de Philadelphie, a

cherché, par une série d'expériences, l'épaisseur qu'il suffit de donner à une pellicule d'or, pour produire une belle couleur, lorsque le métal est appliqué en recouvrement d'une surface. Voici, d'après une traduction de *la Revue chronométrique*, les résultats qu'il a consignés :

Ayant prix une feuille de cuivre laminée à l'épaisseur de 1/5000 de pouce (0m000125), il en découpa une bande de 2,5 sur 8 pouces (0m0625 sur 0m20), représentant, par conséquent, une surface de 20 pouces carrés (0m20125), et après l'avoir nettoyée avec soin et polie, il la pesa sur une balance de précision. Par voie galvanique, une couche d'or suffisante pour produire une belle couleur fut alors déposée sur le cuivre, après quoi on sécha sans frotter et pesa de nouveau. La pesée indiqua une augmentation de poids de 1/10 de grain (0 gr. 0064). démontrant ainsi qu'un grain d'or suffit, par cette méthode, pour couvrir une surface de 200 pouces carrés (1m225); avec la même quantité d'or battu, on ne recouvrirait que 72 pouces carrés (0m2046875).

En prenant pour base le poids de 1 pouce cube d'or (0m3000015625), M. Outerbridge a trouvé que l'épaisseur de la pellicule d'or, déposée par voie galvanique, était de 1/980400 (de 1 pouce 0m025) tandis que celle de l'or battu était de 1/367650.

Vue au microscope, la pellicule galvanique s'est montrée parfaitement continue avec un aspect d'or pur sur toute sa surface. Détachée au moyen de l'acide nitrique faible, qui dissout le cuivre, cette pellicule est très transparente, et regardée au jour, elle avait la belle couleur verte caractéristique de l'or.

M. Outerbridge a réussi, par les mêmes procédés, à produire des pellicules d'or continues d'une épaisseur de 1/2798000 de pouce, c'est-à-dire 10,584 fois plus minces qu'une feuille de papier d'impression ordinaire. A ce degré infiniment réduit d'épaisseur, il ne faut que 35/1000 d'un grain d'or pour couvrir une surface de 20 pouces carrés ; avec un grain, on pourrait couvrir près de 4 pieds carrés de cuivre (0m36).

Le grain, usité pour les métaux précieux, et en médecine et pharmacie, est égal à 0 *gramme* 064799.

Nous trouvons la recette suivante, dans le Mémorial industriel :

On obtient *un alliage ayant entièrement l'aspect de l'or*, avec 16 parties de cuivre, 1 de zinc et 7 de platine. Cet alliage est malléable et peut être laminé et étiré en feuilles et en fils excessivement minces, lorsqu'il est dépourvu de fer, 1/200 de fer diminue déjà sensiblement la malléabilité de l'alliage. Ce dernier ne subit aucune altération lorsqu'il est exposé aux actions atmosphériques et n'est pas attaquable par l'acide azotique. On fait d'abord fondre, en présence d'une certaine quantité de borax, et sous une couche de charbon en poudre, le cuivre et le platine, puis on ajoute la quantité voulue de zinc.

Bijouterie. — Il est question aux Etats Unis, de créer une nouvelle loi, qui exigerait que la bijouterie dorrée ou argentée, porte l'indication « Imitation ».

Depuis quelques temps, on fabrique une quantité considérable de bijouterie or, avec l'alliage suivant : Argent 2.48 ; platine 32.02; cuivre 65.50 ; total 100.00. Cet alliage a la couleur de l'or, à 9 carats. L'article examiné, était un bracelet, acheté par un gentleman de Liverpool, comme étant en or.

La plus grande horloge du monde. A Philadelphie, on procède actuellement à l'installation d'une horloge pour la City Halle, laquelle sera la plus grande du monde. Les cloches à sonner les heures et quarts d'heures pèsent 250,000 kilos ; les cadrans d'émail ont 25 pieds de dimension.

Contrôle des ouvrages d'or et d'argent.

Le département fédéral du commerce et de l'agriculture vient d'adresser aux administrations de contrôle la circulaire suivante :

Messieurs,

A diverses reprises, le département soussigné à été consulté sur la question de savoir s'il était permis d'insculper sur des boîtes de montre à côté des mots « plaqué or » ou « plaqué argent », des indications de titres telles que « plaqué or 18 karats métal », « plaqué or 14 karats », etc. Nous avons répondu chaque fois que de telles indications étaient contraires à la loi, attendu que les mots « 18 karats », « 14 karats », etc., sont seulement réservés, d'après l'article 1er de la loi, aux boîtes de montres qui sont en or ou en argent plein, et sur lesquelles l'application du poinçon officiel est obligatoire. L'insculpation de ces mots sur du plaqué est, en outre, de nature à tromper aisément l'acheteur. Il est à notre connaissance que des administrations du contrôle ont donné la même réponse à des fabricants.

Une saisie d'un lot assez considérable de montres portant la marque « plaqué or 18 karats métal » vient d'être faite. Le fabricant a allégué qu'il n'avait pas connaissance d'une interdiction formelle de cette marque et a demandé qu'en raison de cette circonstance il ne fût pas procédé contre lui à rigueur de droit. Bien que la partie de notre circulaire du 9 février 1884 relative au plaqué (voir Recueil des dispositions sur le contrôle, page 101), ne laisse aucun doute qu'il ne peut être apposé d'autres marques que « plaqué or » ou « plaqué argent », nous n'avons pas voulu, dans le cas spécial, et vu l'absence de publicité donnée aux instructions plus précises rappelées ci-dessus, poursuivre l'affaire au pénal. Nous nous sommes donc bornés à infliger au délinquant une peine administrative en lui prescrivant l'oblitération de la marque insculpée.

Ce précédent ne doit toutefois pas faire règle pour l'avenir. Nous vous invitons en conséquence à faire connaître immédiatement aux intéressés, par la voie que vous jugerez convenables, que de telles insculpations sont absolument interdites et que dès ce jour les contrevenants seront poursuivis rigoureusement.

Avec parfaite considération.

Département fédéral du commerce et de l'agriculture,
Le remplaçant, DROZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Locle, le 14 avril 1887.

Monsieur le rédacteur,

Si le mouvement occasionné par la création d'une Fédération horlogère suisse n'a pas marché avec rapidité au Locle, certains bons résultats n'en sont pas moins acquis aujourd'hui, puisque tous les différents corps de métiers sont groupés et s'organisent d'une manière définitive. Au Comité central maintenant à achever dignement l'œuvre commencée.

Les statistiques des sections locloise sont rentrées, les cotisations fédératives rentrent également, seulement l'on est forcé de rester dans le statu quo en attendant de nouvelles directions pour aller de l'avant. Les comités de toutes les sections ont une réunion aujourd'hui même, sous la présidence du délégué loclois au Comité central. Je vous en adresserai un résumé pour votre prochain numéro.

Les Ponts sont organisés par la formation d'une grande et unique section ; dans quelques jours, les Brenets le seront aussi, espérons-le, à la suite d'une réunion populaire qui sera tenue prochainement dans cette localité. Ainsi, cette région de pays sera constituée pour former un des membres de la Fédération horlogère suisse.

Les fabricants et les patrons ne tarderont pas à suivre le mouvement quand ils verront que la Fédération ouvrière n'est pas constituée en ennemie mais plutôt en amie qui ne demande qu'à étudier d'un commun accord les voies et moyens pour relever notre belle industrie.

Nous sommes cependant surpris, qu'aucune suite visible n'ait été donnée à l'initiative prise, il y a environ deux mois, par le Conseil de commerce, et à la suite de laquelle, croyons-nous, un comité avait été nommé pour soigner l'organisation des syndicats de fabricants et chefs d'ateliers. Il est très étonnant de constater l'indifférence — espérons qu'il n'y a pas plus — que l'on montre dans certains milieux et que rien ne justifie.

L'activité calme, déployée par les ouvriers, devait être d'un bon exemple pour les patrons et, à moins que ces derniers n'envisagent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, il semble que le mouvement d'union qui se produit actuellement dans toute la fabrique horlogère, ne devrait pas les laisser indifférents.

Espérons que cette apathie n'est qu'apparente et que la Société intercantonale des industrie du Jura, qui s'est chargée de l'organisation des syndicats de fabricants, donnera prochainement des nouvelles du travail qu'elle a sans doute fait dans ce sens.

Recevez, etc. X.

Fleurier, le 12 avril 1887.

Monsieur le rédacteur,

Le mouvement fédératif, qui semblait devoir être poussé avec une grande vigueur, semble subir un temps d'arrêt. L'Intercantonale ne donne pas signe de vie ; le secrétariat permanent, s'il fonctionne, travaille d'une façon bien modeste ; enfin, le Comité central ouvrier n'a pas eu de séance depuis celle qui fut nécessitée par les incidents de Sonceboz. Je ne parle pas des patrons, qui attendent de voir, paraît-il, et ne sont pas très pressés de donner la moindre preuve de cet esprit de solidarité qui pourrait nous faire grand bien.

N'ayant rien lu dans le journal concernant l'action du Comité central ouvrier, sauf quelques comptes-rendus de séances et de conférences, j'ai pris le parti de m'adresser à vous pour savoir à quoi nous en sommes. Le délai pour la statistique des prix est écoulé ; le Comité central devrait donc publier un résumé du travail qu'il a fait jusqu'à ce jour.

Recevez, etc. A.

Nous répondons comme suit aux renseignements qui nous sont demandés par notre correspondant de Fleurier.

L'Intercantonale, qui a soumis aux intéressés un projet de statuts pour la Fédération horlogère, en les priant de lui faire parvenir leurs observations et leurs critiques, n'a pas reçu encore un ensemble de renseignements suffisant pour pouvoir se rendre compte, d'une façon complète, des vœux des fabricants et chefs d'atelier. Nous savons cependant que le bureau de cette société convoquera prochainement une assemblée de délégués.

Le Comité central provisoire de la Fédération des ouvriers a travaillé, avec un plein succès, à la formation des associations ouvrières ; la statistique des différents prix de la main-d'œuvre et des salaires, demandée par l'assemblée du 23 janvier, n'est pas encore établie par toutes les parties. Nous croyons pourtant que ce travail considérable avance et que le Comité central pourra utilement se réunir dans une quinzaine de jours.

Rédaction.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

AVIS

Conformément aux modifications apportées au règlement, nous portons à la connaissance de la population horlogère que les contre-maîtres et visiteurs peuvent faire partie de l'Association. Nous rendons également attentifs les ouvriers ne faisant pas encore partie de la Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs, que la mise d'entrée sera fixée à fr. 5 à partir du 1er mai.

Au nom de la Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs :

133 **LE COMITÉ.**

ÉCOLE D'HORLOGERIE
de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.

Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire commencera au mois d'avril courant.

Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

86 **LA COMMISSION.**

Ecole d'horlogerie du district de Porrentruy

Ensuite d'expiration de fonctions, les places suivantes sont mises au concours :

Une place de directeur et maître pratique avec un traitement annuel de 3,500 francs.

Une place de second maître pratique avec un traitement annuel de 3,000 francs.

Les postulants à ces deux postes sont invités à se faire inscrire jusqu'au 20 avril, chez M. **J. Dubail,** président de la commission de l'école d'horlogerie, à Porrentruy. 131

RÉPÉTITIONS CHRONOGRAPHES COMPTEURS

QUANTIÈMES

RATTRAPANTES

HORLOGERIE EN BLANC

Spécialité

FABRICATION ET POSAGE DE MÉCANISMES

en tous genres 134

A. LUGRIN

ORIENT-DE-L'ORBE (Vallée de Joux)

Systèmes nouveaux — Ouvrage soigné et courant

Prix très avantageux pour commissions importantes

FOURNITURES DIVERSES

Haasenstein & Vogler

Annoncen-Expedition

Basel – Bern – Genf – Zürich.

Annahme und prompte Beförderung von Anzeigen an alle Zeitungen des In- und Auslandes zu billigsten Preisen.

Filialen in allen grösseren Städten.

Fabrication de contre-pivots en tous genres

MEYLAN-GUIGNARD & Cie

LE LIEU (Val. de Joux, Vaud)

Contre-pivots sertis et non sertis, tels que : rubis, saphir, grenat, vermeil, verre, etc.

Sertissage de coquerets

Rosillons bleuis Bostons, écuelles, pierres pour aiguilles

Ouvrage soigné et courant 123

PROMPTE EXÉCUTION

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienne.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

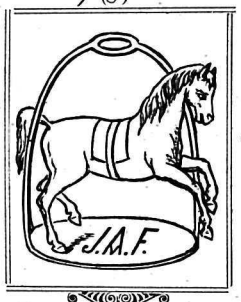

J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

19 Téléphone

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH 10

GROS BIENNE **DÉTAIL**

Caisses d'emballage en tous genres

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant

SYSTÈME INTERCHANGEABLE 53

AEBY & LANDRY

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers

Mention de 1re classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS

pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842

Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883

M. A. NUSSBAUM

BACHET DE PESAY

GENÈVE 137

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

ALFRED MONTBARON

St-IMIER (Suisse) 7

Fabrication d'Horlogerie 3

Spécialité de MONTRES pour DAMES

J. AEGLER

Vignoble - Rebberg

BIENNE

RÉGULATEURS et RÉVEILS **Grand Choix** **Prix réduits**

TÉLÉPHONE — TÉLESCOPE

Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

M. KÜNZLI & Fils

MALLERAY

FABRIQUE D'ÉBAUCHES, FINISSAGES ET MECANISMES

en 12, 12 ½, 12 ¾, 13, 14 et 15 lignes 130

TRAVAIL SOIGNÉ

Représentant pour Bienne, M. HILTY-WOLF, fab. d'horl.
» » Chaux-de Fonds, M. Arnold MATTHEY, »

Fabrique d'Ébauches de Bienne

FLURY FRÈRES

A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis 13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant

12 ¾ et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancres, lépines et savonnettes

Ouvrage soigné et consciencieux 32

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF) 17

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande **C. RIESEN-RITTER**, propriétaire.

F. C. MATILE

LOCLE (Suisse)

Commission – Expédition – Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses à Morteau et au Locle 72

EXPEDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

La Rôtisserie de cafés

Fabrique d'Extrait de café *(fondée en 1816)*

—o—

Marque de fabrique déposée

—o—

Fabrique d'Extrait de café *(fondée en 1816)*

—o—

Marque de fabrique déposée

—o—

CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1. 20. 1. 40, 1. 60.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme. 30

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles 23

BASERBA 8 CIE, BIENNE

Rue de Nidau

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées de la Cie **WHITE** à Cleveland (Amérique-du-N.)

la plus *douce*, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; **soie, fil,** *aiguilles pour tous les systèmes.* — **Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.**

BIENNE Seul Dépôt BIENNE

KLŒTI - BEUCLER, Mécanicien

88, Rue de la Gare, 88 20

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels – Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux. 22

G. KURTH.

Exiger la marque aux deux hiboux

Exiger la marque aux deux hiboux

La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorrhoïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable 122

THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, **à 1 franc** la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le **THÉ BURMANN.**

Pharmacie BURMANN, LOCLE

Avis à MM. les Fabricants d'horlogerie

AU PANIER FLEURI

Maison de Gros et Détail en Papeterie et Quincaillerie

Rue du Canal **BIENNE** Rue du Canal

Offre aux conditions extra avantageuses :

Papier d'emballage	gris collé prima en feuilles ou en rouleaux à	fr.	36.—	les 100 kil.
» »	gris cassé (sans colle)	»	36.—	»
» »	brun belge prima	»	58.—	»
» »	jaune banque imit.	»	78.—	»
» »	banque véritable	»	110.—	»
» couronne (37/46 cm.)	soie brun (Uhrenschiltli) n'oxydant pas	»	1.40	la rame
» » »	» blanc	»	2.—	»
» » »	» rose	»	3.50	»
» raisin (34/68 cm)	» rouille brun	»	4.40	»
Plombage, ...	depuis	»	8.—	le mille
Ficelles d'emballage,	de toutes les grosseurs et qualités,	»	1.80	le kilo
Papiers à lettre	avec ou sans en-tête, sans en-tête	»	5.50	la rame
» »	avec	»	8.—	»
Enveloppes de lettres	sans impressions,	»	3.75	le mille
» »	avec	»	5.75	»
Copie de lettres de 500 folios	répertoire	»	26.—	la douzaine

Registres et Fournitures de bureau toujours au grand complet à des prix y relatifs 120

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Envoi d'échantillons franco sur demande

Marchandise franco pour toute la Suisse — Conditions de paiement: 3 mois avec 3 % d'escompte

Se recommande **M. LEBLANC-SCHALCH.**

Magasin de Verrerie et Porcelaine

L. SPECKERT-GRINDAT

15, rue du Quartier-Neuf, à **BIENNE**

Articles de ménage en tous genres. *Déjeuners* et *Dîners* complets en fine porcelaine, unis et décorés. — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.

Lampes de table et à suspensions *de première qualité garantie.* **Lampes Progrès.**

Prix très réduits 25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

ON OFFRE A VENDRE

pour cause de santé, un

MAGASIN DE MODES

Adresser les offres sous chiffre S. M. 241, à l'expédition du journal. 132

CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande. 14

F. SCHNEIDER.

Etuis dans tous les prix

en bois

ETUIS 11

OTTO TIETZE, BIENNE

FANTAISIE

nouveauté

Etuis patent à partir de 25 ct.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — **Pointes pour caisses d'emballage.** — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousies. 24

AU PLANTEUR

BIENNE Rue du Canal **FRITZ SETZ** **BIENNE** Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares

de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le *plus grand* et le *plus bel* assortiment dans tous les **articles pour fumeurs et priseurs.**

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs

pour doreurs et nickeleurs.

42 W. GUGELMANN.

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Un ouvrier horloger

connaissant les emboîtages, les repassages, les remontages, les échappements et l'achevage des montres, cherche une place dans un comptoir ou dans une fabrique.

Prière d'adresser les offres et les demandes de renseignements au bureau du journal. 135

Deux ou trois bons **pivoteurs** ancre et quelques **remonteurs** pour pièces cylindre et ancre trouveraient de suite de l'occupation à la fabrique d'horlogerie, **Rocher 5, Neuchâtel.** 136

Une bonne finisseuse de boîtes or, connaissant la partie à fond, demande une place pour St-Georges ou le 1er mai.

S'adresser au Bureau. 138

On offre à vendre

de suite, un atelier de **graveur** et **guillocheur**, comprenant plusieurs tours et tout l'outillage complet pour cette profession. — Prix avantageux.

S'adresser à l'agence E. ROSSET et fils, rue de la Côte 181, Locle. 119

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.
Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.
Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

ON DEMANDE A ACHETER

un pupitre à une place et une grande armoire.

S'adresser au bureau de la *Fédération horlogère suisse.*

COMMERCE EN GROS

F. REYMOND & Cie A BIENNE

Nickel pur

en cubes, grenailles, anodes, tôles, fils, etc.

Plaqué de nickel pur, en tôles et fils, sur fer, acier, maillechort, cuivre et laiton

Nickel allié, plaqué sur chrysocale ou laiton

PLAQUÉ D'OR ET PLAQUÉ D'ARGENT

sur tous métaux et à tout titre 128

Tubes, charnières et soudures en nickel

NOTA. — Tous nos métaux peuvent être livrés : polis à la brosse, ciselés, découpés et tréfilés, dans toutes les formes et toutes les dimensions.

FABRIQUE

d'Etuis de Montres

en tous genres

CHARLES GOERING & Cie

CHAUX-DE-FONDS 46

G. JOHO

BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE

Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : **G. JOHO, Berne.**

1ers prix aux expositions de Chaux-de-Fonds

PLANTAGE D'ÉCHAPPEMENTS

CHRONOMÈTRES BASCULE
dans tous les genres 124

SÉRIEUSE GARANTIE

HUGUENIN-STRAUB

Charrière 27, Chaux-de-Fonds

ÉTABLISSEMENT DE BAINS — OUVERT TOUTE L'ANNÉE

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

MONTAGE DE BOITES

en tous genres 45

SPÉCIALITÉ

de

Boites argent

CAFÉ A REMETTRE

Pour cause de cessation de commerce et après vingt ans d'exploitation, on offre à remettre pour la **St-Georges prochaine,** sous de bonnes conditions, un

Café-Restaurant

situé au centre du village et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. *J. Ed. Humbert-Prince,* notaire, rue Fritz-Courvoisier 21, à Chaux-de-Fonds. 116

CAFÉ-RESTAURANT
et
JARDIN D'ÉTÉ

GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY

BIENNE

Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, Ire qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme
en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.

U. LEUZINGER

8, Rue de l'Hôtel-de-Ville CHAUX-DE-FONDS 8, Rue de l'Hôtel-de-Ville

SAISON D'ÉTÉ 98

Grand Assortiment de Vêtements confectionnés

Pour hommes, jeunes gens et enfants

PRIX-COURANT

Pardessus soignés pour hommes	de fr. 20 à 75	Pantalons	de fr. 7 à 20
Pardessus soignés pour jeunes gens et enfants	» » 15 à 35	Paletots sac et vestons	» » 18 à 45
Habillements complets pour hommes	» » 35 à 80	Paletots de bureau	» » 20 à 40
Habillements de catéchumènes	» » 40 à 65	Chemises blanches et en couleur, caleçons, blouses, cravates, foulards.	
Habillements complets pour jeunes gens et enfants	» » 15 à 40		

*Spécialité d'***Habillements** *pour cadets.* — **Grand choix de draperies anglaise, française, et allemande** *pour habillements sur mesure dans les prix de fr. 70 à 120.*

Téléphone **DIPLOME** Téléphone

Imprimerie du *Nouveau Pressverein de Bienne.*